CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3ème RÉUNION DE 2013

Séance du 25 mars 2013

CG13/3ème/II-01

L'an deux mille treize, le 25 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

REPARTITION DES CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER POUR 2013

—

A l'occasion de notre session consacrée au Budget Primitif pour 2013, nous avons voté une enveloppe globale de crédits d'entretien s'élèvant à **3 025 000 €,** hors carburants et entretien du matériel, et se décomposant comme suit :

- article 60633 sous-fonction 621
  fournitures de voirie…… **295 000 €**
- article 60633 sous-fonction 621 CTDEP
  fournitures de voirie…… **602 000 €**
- article 61523 sous-fonction 621
  entretien et réparation par l'entreprise…….... **1 100 000 €**
- article 6135 sous-fonction 621
  locations d'engins et modulaires.....……..... **110 000 €**
- article 60633 sous-fonction 622 VIAVH
  fournitures de voirie **80 000 €**

- article 61523 sous-fonction 622 VIAVH
  entretien et réparation par l'entreprise **60 000 €**
- article 62181 sous-fonction 621
  remboursement rémunération personnels de l'ex Parc **778 000 €**

Orientations 2013

Comme les années précédentes, Monsieur le Président de la deuxième commission a organisé une réunion, dans chacune de nos subdivisions départementales, pour permettre aux Conseillers Généraux de faire le point, avec les services, sur l'évolution de notre réseau routier et définir, ainsi, les priorités 2013 dans le domaine de l'entretien.

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir. Elle est ajustée en fonction des remarques recueillies lors de ces réunions. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

I – Le domaine routier

1) L'entretien des chaussées

La rénovation des couches de roulement se poursuit cette année dans le cadre du programme d'investissement.

Cette année sont prises en compte les sections des routes départementales 2, 3, 12, 38, 48, 930 et 820.

Pour les autres sections en attente d'une programmation future, les dégradations les plus importantes seront traitées dans le cadre des crédits d'entretien.

Le programme de remise en état des routes de 3ème catégorie se poursuit. Près de 33 kilomètres d'enduit seront réalisés en 2013. Pour les autres sections de routes départementales qui présentent des dégradations importantes, celles-ci seront prises en compte dans la campagne d'entretien des chaussées (*annexe 1*).

Pour assurer la sécurité des usagers et pérenniser le patrimoine routier départemental, des interventions diverses (reprises de chaussées, purges ponctuelles, poutres de rives) sont programmées dans le cadre de l'entretien courant.

2) Les ouvrages d'art

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux, réalisés en subdivision ou par l'équipe spécialisée de notre Collectivité, permettent de pérenniser ce patrimoine.

3) La signalisation horizontale

La politique d'entretien de la signalisation horizontale est basée sur un cycle de renouvellement de 4 ans, ramené à 2 ans pour les axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégories :

Année 2010 : Bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégories (411 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non traitées dans l'année 2008 (300 km).

Année 2011 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km),

Année 2012 : Axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (730 km),

Année 2013 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Cette année, l'axe des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie sera renouvelé (*annexe 2*). Comme l'an dernier, je vous proposerai lors de la Décision Modificative n°1 un programme complémentaire de signalisation horizontale des routes de 3ème catégorie non balisées actuellement.

II – Les dépendances

1) L'entretien des accotements, talus et points d'arrêts

L'entretien des accotements et talus au sein de nos subdivisions représente une part importante de l'activité. En effet, outre les campagnes de fauchage, les agents assurent le traitement de points ou zones spécifiques (ouvrages d'art, panneaux de signalisation, glissières de sécurité) dans le cadre d'une campagne d'application de produits phytosanitaires.

On relèvera, cette année encore, une forte volonté de maintenir le même volume de consommation de produits phytosanitaires.

En 2007, 2200 litres de produits phytosanitaires étaient utilisés par nos agents. En 2013, 150 litres seront utilisés.

Des mesures alternatives ont permis cette forte diminution : réalisation de dalles en béton au pied des panneaux de signalisation, d'îlots en béton ou revêtus et utilisation des débroussailleuses à dos autour de certains ouvrages ou obstacles.

Cette politique a pour objectif de préserver notre environnement et s'inscrit dans une démarche globale d'entretien des 2000 hectares de dépendances vertes que nous avons à gérer (accotements, fossés, talus, lisières, délaissés...).

Mis en oeuvre en 2009, **les objectifs de la nouvelle politique d'entretien des bords de routes ont été atteints en grande partie**. Les délais des différentes interventions ont été respectés, les talus traités de façon raisonnée, les fonds de fossés qui assurent une fonction de filtre n'ont pas été fauchés dans le cadre des deux premières interventions sur les trois programmées annuellement. **Les consommations de carburants et les journées « tracteurs » ont fortement diminué**. En 2013, cette politique sera poursuivie avec de petits ajustements, dans le cadre de la 3ème intervention « le débroussaillage » où seul le talus sera traité au-delà du fossé dans certains cas de figure.

2) L'écoulement des eaux

Le curage de fossés et le nettoyage d'aqueducs sont traités dans ce paragraphe. Un travail important, permettant l'évacuation de feuilles mortes dans certains secteurs sensibles, est réalisé au sein de nos subdivisions, grâce à des aspirateurs broyeurs (3 sur l'ensemble des antennes). Un linéaire important de fossés est ainsi traité.

Les demandes d'intervention émanant de riverains sont en constante augmentation, ce qui nécessite une planification des interventions sur plus d'un trimestre.

3) L'entretien des plantations d'alignement

La politique de surveillance des plantations d'alignement mise en place permet de mieux identifier les stations nécessitant une intervention d'entretien. Les diagnostics d'évaluation de la résistance mécanique et de l'état sanitaire des plantations permettent d'établir les programmes d'entretien (*annexe 3*).

Cette politique préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier, réalisées par des entreprises spécialisées. L'enlèvement des gourmands sur les fûts des arbres est réalisé en régie au sein de chaque subdivision.

III – La surveillance du réseau routier et la viabilité hivernale

Le Conseil Général a mis en place **une veille téléphonique**, en dehors des heures normales de service et hors période de viabilité hivernale, animée par un cadre d'astreinte et complétée par une organisation sur le terrain avec des équipes d'intervention. Cette organisation mobilise 19 personnes (1 cadre de permanence, 4 techniciens, ou agents de maîtrise et 14 adjoints techniques).

En 2012, près de 400 interventions hors heures de service ont été réalisées par nos équipes d'astreinte dans le cadre du service continu et de la surveillance du réseau routier départemental (*annexe 4*).

Lors de la période qui s'étale de mi-décembre à début mars, le service hivernal assuré par les agents des subdivisions départementales, permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental en luttant contre les risques de verglas et de neige.

Durant l'hiver 2012/2013, des épisodes neigeux ont mobilisé nos équipes les 11, 12 et 13 décembre 2012, les 15, 16 et 17 janvier 2013 les 19 et 20 janvier 2013 et les 24 et 25 février 2013.

Les équipes d'astreinte ont été renforcées les 12 et 13 décembre 2012 et près de 550 tonnes de sel ont été nécessaires pour assurer la circulation des usagers sur le réseau routier principal départemental. **L'organisation mise en place et l'investissement des agents ont permis d'assurer l'exploitation de ce réseau.**

Vous trouverez, ci-après, un projet de répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article (*annexe 5*).

Je vous demanderais de bien vouloir adopter cette répartition pour l'exercice 2013.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le programme 2013 d'entretien routier ;

- Approuve la répartition des dotations 2013 ci-annexées pour un montant global de 3 025 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,